

## DECISION

### RELATIVE A LA DELEGATION DE PRESIDENCE DU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT DU CHU DE LILLE ET DE SA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

#### LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

*Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

*Vu le Décret de M. le Président de la République en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille à compter du 15 mai 2017 ;*

*Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6144-4 et suivants et ses articles R6144-40 et suivants ;*

*Vu la décision de M. le Directeur Général n°21-11-0897-1 en date du 26 novembre 2021 relative à la nomination de Mme Angélique BIZOUX-COFFIGNIER, Directrice générale adjointe ;*

*Vu la décision de M. le Directeur Général n°22-01-0010 en date du 10 janvier 2022 relative à la nomination de Mme Anne GIRARD, Secrétaire Général ;*

*Vu la décision de M. le Directeur Général n°22-02-60 en date du 1<sup>er</sup> février 2022 relative à la nomination de Mme Faustine BEYS, Directrice des Ressources Humaines ;*

*Vu la décision de création de la formation spécialisée du Comité social d'établissement en date du 2 janvier 2023;*

*Considérant qu'il convient de garantir le bon fonctionnement du CSE en permettant sa réunion même en cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée pour en assurer la présidence ;*

#### DECIDE :

##### ARTICLE 1 : OBJET

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, délégation est donnée à Mme Angélique BIZOUX- COFFIGNIER, Directrice Générale Adjointe, Mme Anne GIRARD, Secrétaire Générale et Mme Faustine BEYS, Directrice des Ressources Humaines à l'effet de présider le Comité Social d'Etablissement du CHU de Lille réuni en sa formation plénière et en sa formation spécialisée.

##### ARTICLE 2 : EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux Intéressés.

Elle est communiquée aux membres du CSE.

Elle sera portée à la connaissance des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site Internet du CHU et transmise à Monsieur le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

Lille, le 17 janvier 2023

Frédéric BOIRON

